

POLITIQUE DE GESTION DES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS

Mise à jour
Décembre 2022

metro

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. VISION | 3 |
| 2. PORTÉE | 3 |
| 3. RESPONSABILITÉS | 3 |
| 4. PRINCIPES | 3 |
| 4.1 Diminuer l'utilisation des emballages et imprimés | 3 |
| 4.2 Concevoir de façon optimale | 4 |
| 4.3 Choisir des matériaux écoresponsables | 4 |
| 4.4 Faciliter la récupération et le recyclage | 4 |
| 5. APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE | 4 |
| 6. REDDITION DE COMPTES | 5 |

1. Vision

METRO reconnaît l'importance d'optimiser ses emballages et imprimés en diminuant leur utilisation, en les concevant de façon optimale, en choisissant des matériaux écoresponsables et en facilitant leur récupération et recyclage.

La Politique de gestion des emballages et imprimés s'inscrit dans la démarche de responsabilité d'entreprise (RE) de METRO qui vise notamment à adopter des pratiques d'approvisionnement responsables et à gérer son empreinte environnementale.

Avec cette politique, METRO s'est dotée d'un cadre de travail qui guide les actions de ses équipes et fournisseurs dans la gestion efficace de ses emballages et imprimés dans tous ses domaines d'activité.

Pour développer les principes de cette politique, METRO s'est appuyée sur des notions reconnues, soit l'analyse du cycle de vie et l'économie circulaire.

2. Portée

Cette politique vise les emballages et imprimés utilisés dans l'ensemble des activités corporatives, alimentaires et de pharmacie de METRO.

Emballages visés (primaires, secondaires et tertiaires) :

- Emballages des produits de marques privées
- Emballages de nos centres de production
- Emballages utilisés dans nos activités : magasins, pharmacies, épicerie en ligne, centres administratifs
- Emballages de manutention, transport et logistique

Imprimés visés :

- Circulaires
- Matériel aux lieux de vente
- Papeterie

Cette politique a initialement été adoptée en 2019. Elle a été mise à jour en décembre 2022.

3. Responsabilités

La mise en œuvre de cette politique et l'amélioration continue de ses résultats sont sous la direction des vice-présidences de METRO qui ont la responsabilité d'acheter ou de mettre en marché les emballages et les imprimés visés dans la portée.

4. Principes

Les principes de la Politique de gestion des emballages et imprimés de METRO établissent les orientations pour adopter des pratiques qui permettront de diminuer l'utilisation des ressources, de limiter les pertes de produits et de réduire la production de déchets. METRO consacrera aussi des efforts à la recherche de solutions de rechange qui ont le moins d'impacts sur l'environnement.

La Politique de gestion des emballages et imprimés de METRO repose sur les quatre principes suivants :

4.1 Diminuer l'utilisation des emballages et imprimés

Conformément à ce qui est reconnu dans les modèles de gestion des matières résiduelles, la réduction des matières utilisées est la première action à privilégier.

METRO vise ainsi à réduire à la source les emballages et imprimés utilisés dans ses activités et à éviter le suremballage, tout en s'assurant que ces mesures ne créent pas de pertes de produits. L'implantation de telles pratiques permettra de limiter les emballages à usage unique.

L'entreprise favorise des mesures telles que l'élimination des composants non essentiels, non structurels, ainsi que la réduction du nombre des composants. De plus, METRO encourage la réutilisation des emballages, en particulier les emballages de plastique.

Ce principe s'inscrit dans le même esprit que le programme de gestion des matières résiduelles de nos magasins d'alimentation corporatifs et franchisés qui vise à atteindre le zéro déchet.

4.2 Concevoir de façon optimale

METRO vise à utiliser les ressources de façon responsable en adoptant une démarche d'écoconception permettant d'utiliser les bonnes quantités de matières, et ce, sans compromettre la fonction de l'emballage (protéger le produit), et de l'imprimé.

En ce qui concerne les emballages plus particulièrement, METRO privilégie ceux qui offrent une faible masse (ou volume) par rapport à la masse (ou volume) du produit. Ceci pourra être atteint en allégeant les composants ou en réduisant les vides techniques.

Par ailleurs, il faut s'assurer que la réduction des matières utilisées n'entraîne pas de pertes de produits, ce qui aurait pour effet d'annuler les bénéfices environnementaux et économiques générés par la réduction proposée.

Une conception optimale vise également à améliorer l'expérience des consommateurs en assurant une durée de vie adéquate des produits tout en évitant le gaspillage issu d'un emballage mal adapté au besoin (par exemple, un produit qu'on ne réussit pas à complètement extraire de son contenant). Une conception optimale permet donc également de réduire la production de déchets.

4.3 Choisir des matériaux écoresponsables

METRO vise à sélectionner des matières offrant la plus faible empreinte environnementale possible. Pour ce faire, METRO s'appuie sur les certifications environnementales existantes ou sur des résultats d'études ou consensus scientifiques établis.

METRO favorise l'utilisation de matériaux recyclés postconsommation et recyclables.

Lorsque METRO utilise des emballages et imprimés fabriqués à partir de fibres vierges, l'entreprise donne préférence aux fibres certifiées par l'un ou l'autre des programmes suivants : FSC, PEFC (incluant CSA) ou SFI. Ces certifications attestent que les forêts d'où proviennent les ressources sont gérées de façon responsable et durable.

4.4 Faciliter la récupération et le recyclage

METRO vise à faciliter tant la récupération des emballages et des imprimés chez les consommateurs que leur recyclabilité en utilisant des matériaux recyclables et compatibles avec les infrastructures de tri des provinces où elle fait affaire et de recyclage existantes. De plus, l'entreprise vise à informer le consommateur sur les pratiques à adopter à l'étape de la récupération.

La communication de consignes de récupération claires et précises sur les emballages et imprimés facilite leur récupération et favorise leur recyclage. Ces consignes ont pour but d'informer les consommateurs sur les matières qui doivent être récupérées, sur la manière de les récupérer (par exemple, instruction de désassemblage) ainsi que sur leur nature (par exemple, codes d'identification des résines de plastique).

En mettant en marché des emballages et imprimés qui peuvent être facilement recyclés et dont les matières trouveront des débouchés en fin de vie, METRO vise à contribuer à l'amélioration de l'efficacité globale du système de collecte sélective et à la qualité des matières générées. Cette approche vient soutenir l'effort collectif de détournement des déchets des sites d'enfouissement, et ce, dans une logique d'économie circulaire.

5. Approche de mise en œuvre

Avec cette politique, METRO vise à sensibiliser ses employés, fournisseurs et clients à la saine gestion des emballages et imprimés dans la perspective d'en réduire les impacts environnementaux.

La mise en œuvre des principes de cette politique vise toutes les matières utilisées par METRO dans ses emballages et imprimés. Dans l'élaboration de ses initiatives, l'entreprise concentrera ses efforts sur les matières les plus préoccupantes et dont les volumes sont les plus importants.

En ce qui concerne les emballages de produits alimentaires, METRO examine le tandem formé par le produit et son emballage et cherche à réduire son empreinte environnementale totale.

Outre ses objectifs liés à la réduction et à l'optimisation de ses emballages, METRO s'est engagée à réduire le gaspillage alimentaire, et considère que les emballages ont un rôle à jouer à cet égard. METRO privilégie ainsi les emballages qui assurent l'intégrité des produits et permettent de prolonger leur durée de vie pour notamment éviter qu'ils ne soient jetés avant de pouvoir être consommés en entier. Il convient de noter qu'habituellement, l'impact environnemental de l'emballage lui-même est beaucoup plus faible que celui du produit qu'il protège, d'où l'importance d'optimiser l'utilisation des emballages. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de réduire à la source les matières résiduelles organiques, tant dans ses opérations que chez le consommateur.

Tout en sélectionnant et concevant des emballages plus respectueux de l'environnement, METRO ne fait aucun compromis quant aux propriétés de ses emballages permettant d'assurer la conservation, la qualité et la salubrité des produits.

La mise en œuvre de la politique repose sur une approche de gestion favorisant l'amélioration continue et la collaboration entre nos équipes et fournisseurs, incluant nos fournisseurs de produits de marques nationales.

Des critères additionnels ont été établis afin de favoriser la mise en œuvre de cette politique :

Éviter certaines matières ou substances

- Matières et substances controversées ou jugées préoccupantes

METRO fait preuve de vigilance et veille à identifier les matières ou substances controversées ou jugées préoccupantes. Elle tend à ne pas les utiliser dans ses emballages et imprimés, ou à les éliminer de façon progressive en fonction des solutions de rechange disponibles. Cette liste de matières et substances sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles connaissances et modifications réglementaires seront connues ou apportées.

- Matières perturbatrices des filières de tri et de recyclage

METRO désire éviter de recourir à des matières qui pourraient perturber les filières de tri et de recyclage ou qui ne sont pas encore acceptées dans les filières de collecte des matières organiques (par exemple, certains plastiques compostables et biodégradables).

Considérer la performance environnementale du fournisseur

METRO pourra évaluer la performance environnementale de ses fournisseurs d'emballages et d'imprimés. L'entreprise favorisera ainsi les fournisseurs de matières premières d'emballages et les imprimeurs qui adoptent les meilleures pratiques dans leur domaine d'activité quant à leur performance environnementale globale.

6. Reddition de comptes

Dans un souci de transparence, un rapport sur la mise en œuvre de cette politique, ses objectifs et ses résultats sera annuellement intégré au rapport de responsabilité d'entreprise de METRO et communiqué aux parties prenantes concernées.